

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

18 DÉCEMBRE 2017

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, tenue le 18 décembre 2017 à 19h30 à la salle du Conseil située au 1, 1^{ère} avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents :

Sont présents : Guy Bernatchez, maire
Mark Boucher, conseillère au poste # 1
Sylvie Mercier, conseiller au poste # 3
Stéphane Cleary, conseiller au poste # 4
Claude Bélanger, conseiller au poste # 5
Renaud Robinson, conseiller au poste # 6

Est absent : Dany Bergeron, conseiller au poste # 2

Tous formants quorum, sous la présidence de monsieur Guy Bernatchez, maire. L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

Sont également présents:

Suzanne Roy, sec.-trés. et directrice générale
Diane Gaumont, adj. à l'administration et sec-trés. adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum
2. Acceptation des dépenses
3. Avis de motion et présentation du règlement de taxation
4. Programme Expérience de travail – Engagement de 2 préposés aux loisirs d'hiver
5. Association Chasse et Pêche – Rapport final Fonds forestier 2016
6. Télé-Soleil – Report du solde de l'aide financière
7. Entente sur les conditions de travail 2018 – Association des pompiers volontaires de la caserne 40
8. PIQM-MADA – Autorisation pour la signature du protocole d'entente
9. RIRL 2017-544A – Route de l'Église – secteur Gros-Morne / Modification plans et devis – Estimé des travaux
10. Période de questions
11. Levée de l'assemblée

250-12-2017 ACCEPTATION DES DEPENSES

Sur proposition de Claude Bélanger,
Appuyée de Sylvie Mercier,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les listes de dépenses suivantes :

Comptes à payer, pour un total général de	53 984.93 \$
Comptes payés, pour un total général de	18 287.36 \$
Paiements par dépôt direct, pour un total général de	14 362.70 \$

Présentées aux membres du Conseil lors de la préséance.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

251-12-2017 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT DE TAXATION

Le conseiller Renaud Robinson donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement fixant le taux de la taxe

foncière, les taux de tarification des services et taux d'intérêts pour l'année 2018.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

252-12-2017 PROGRAMME EXPÉRIENCE DE TRAVAIL – ENGAGEMENT DE 2 PRÉPOSÉS AUX LOISIRS D'HIVER

Considérant la résolution 226-11-2017 autorisant le dépôt d'un projet Expérience de travail auprès d'emploi-Québec;

Considérant que les conditions de travail ont été établies lors du dépôt de la demande d'aide financière;

Considérant que Emploi-Québec restreint le délai admissible à une aide financière à 14 semaines;

Sur proposition de Mark Boucher,
Appuyée de Sylvie Mercier,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis procède à l'embauche des employés suivants :

Andy Robinson
Philippe Rochon

La période de travail s'échelonnera du 17 décembre 2017 au 24 mars 2018.

Proposition adoptée.

253-12-2017 ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE – RAPPORT FINAL FONDS FORESTIER 2016

ATTENDU que l'Association Chasse & Pêche Mont-Louis a obtenu une aide financière de 8 000 \$ dans le cadre du Fonds forestier 2016 administré par la Municipalité;

Considérant que le solde de 20 % soit 1600 \$ a été réservé jusqu'à l'acceptation du rapport final de projet;

Considérant que le rapport final a été déposé en date du 4 décembre 2017 à la satisfaction du Conseil;

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Sylvie Mercier,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil accepte le rapport final tel que présenté par l'Association Chasse et Pêche Mont-Louis et autorise le versement de la somme de 1600 \$ à titre de versement final dans le cadre du programme Fonds Forestier 2016.

Proposition adoptée.

254-12-2017 TÉLÉ-SOLEIL – DEMANDE DEREPART DU SOLDE DE L'AIDE FINANCIÈRE

Considérant que Télé-Soleil inc. a bénéficié d'une aide financière de 3000 \$ dans le cadre du Fonds de développement municipal ;

Considérant qu'un solde de 300 \$ devait être versé après l'acceptation du rapport final par le Conseil ;

Sur proposition de Stéphane Cleary,
Appuyée de Renaud Robinson,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accepte de reporter la remise du solde de 10 % jusqu'à remise du dit rapport des travaux complétés.

Proposition adoptée.

255-12-2017 ENTENTE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL 2018 – ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE LA CASERNE 40

Considérant que l'entente intervenue entre la Municipalité et l'association des pompiers de la caserne 40 est échue le 31 décembre 2017;

Considérant que l'Association, sur représentation de son président, demande la parité salariale avec la Ville de Ste-Anne-des-Monts et une durée de l'entente de 1 an en vue d'une nouvelle négociation pour l'année 2019;

Sur proposition de Sylvie Mercier,
Appuyée de Claude Bélanger,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise le maire à signer l'entente à intervenir avec l'Association des pompiers de la caserne 40 avec les modifications demandées.

QUE la présente décision abroge la résolution 209-11-2017.

Proposition adoptée.

256-12-2017 PIQM-MADA – AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE

Considérant que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis a obtenu une aide financière de 100 000 \$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 125 000 \$ dans le cadre du sous-volet 2.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – municipalité amie des aînés;

Considérant qu'un protocole d'entente établissant les travaux admissibles à l'aide financière ainsi que les modalités de versement de cette dernière doit être signé par les parties;

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Stéphane Cleary,
Il est résolu à l'unanimité ;

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis mandate le maire Guy Bernatchez pour signer le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.5 du PIQM avec le Ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.

Proposition adoptée.

257-12-2017 RIRL 2017-544A – ROUTE DE L'ÉGLISE – SECTEUR GROS-MORNE / FIN DU PROJET DE RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS

Considérant qu'ARPO groupe-conseil a terminé le mandat de préparation des plans et devis tel que définis dans le cadre du projet RIRL 2017-544A ;

Considérant que la résolution 235-12-2017 en date du 4 décembre 2017 doit être abrogée suite à des corrections apportées aux plans et à l'estimé préparé par l'ingénieur au dossier ;

Considérant que le rapport de fin de projet a été déposé au Conseil et atteste d'une somme dépensée de 11 144,48 \$, taxes nettes incluses, pour la préparation des plans et devis et l'étude géotechnique ;

Considérant que l'estimation des coûts pour la réfection d'une section de la Route de l'Église – secteur Gros-Morne réalisé par ARPO Groupe-conseil fait état d'un coût de travaux de 370 192 \$;

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Sylvie Mercier,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité :

- ✓ confirme la fin du projet de *Réalisation des plans et devis émis pour soumission pour la réfection de la route de l'Église – secteur Gros-Morne*;
- ✓ transmette, au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports, les plans et devis et l'estimation des coûts tels que préparés dans le cadre du mandat accordé à ARPO Groupe-Conseil dans le dossier RIRL-2017-544A ;
- ✓ autorise le dépôt auprès du MTMDET du tableau des dépenses admissibles certifié conforme aux dépenses réalisées pour un montant de 11 144,48 \$.

Proposition adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

258-12-2018 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Stéphane Cleary, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Guy Bernatchez, maire

Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.

Je, Guy Bernatchez, maire, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Guy Bernatchez, maire